



5 conseils utiles

Les origines de sinistres habitation sont variées : tuyauteries, branchements électriques, appareils ménagers... sont autant d'équipements à risques.

- 1 ■ Vérifiez régulièrement l'état des appareils électriques et multiprises de votre appartement.
- 2 ■ Ne faites pas fonctionner vos appareils ménagers en votre absence.
- 3 ■ Éteignez vos bougies, allumettes, cigarettes avec précaution.
- 4 ■ Surveillez les casseroles qui sont sur le feu.
- 5 ■ Ne laissez jamais vos enfants sans surveillance.

Veillez à ce que le montant des biens garantis indiqué sur votre contrat d'assurance corresponde à la valeur de vos biens (vêtements, mobilier, effets personnels...). Photographiez vos biens de valeur et conservez les factures. Rangez ces preuves ailleurs que chez vous au cas où un incendie les brûlerait. Des coffres-forts numériques sont parfois proposés par les assurances ou les banques.



5 Antennes à votre service

Du lundi au jeudi : 8h-12h15 / 13h15-17h
Le vendredi : 8h-12h15 / 13h15-16h

AIX-LES-BAINS

55 chemin
des Moellerons
73100 Aix-les-Bains
04 79 35 21 13
aixlesbains@opac73.fr

BASSIN DE CHAMBÉRY

7 rue J. Girard-Madoux
73024 Chambéry cedex
04 79 68 21 90
chambery@opac73.fr

COMBE DE SAVOIE

135-155 rte de Chavort,
RD 1006
73800 Montmélian
04 79 84 37 60
combesavoie@opac73.fr

MAURIENNE

125 forum St-Antoine
73300 St Jean-
de-Maurienne
04 79 59 80 08
maurienne@opac73.fr

TARENTEISE

301 av. des Salines
Royales
73600 Moûtiers
04 79 24 25 25
tarentaise@opac73.fr



www.opac-savoie.fr

MEMO PRATIQUE

L'assurance habitation



ILLUSTRATIONS : STUP - AGENCE DORIGNÉ - ACS 38142/8614 - DÉCEMBRE 2015

opac savoie

PROPOSER D'AVANTAGE QU'UN TOIT

www.opac-savoie.fr

L'assurance habitation : essentielle pour sécuriser votre location

Souscrire une assurance habitation est obligatoire. Votre logement et ses dépendances (cave, garage...) doivent être assurés pendant toute la durée de votre location.

Attention ! À la demande de l'OPAC de la Savoie, vous devez fournir chaque année une attestation d'assurance habitation en cours de validité. Réclamez ce document à votre assureur !

Pourquoi s'assurer ?

Que vous soyez à l'origine ou victime d'un sinistre, l'assurance habitation sert à :

- indemniser les autres victimes,
- vous indemniser,
- le cas échéant, vous assister.

Nul n'est à l'abri d'un sinistre... un défaut d'assurance entraînerait de graves conséquences :

- la résiliation de votre contrat de location
- des frais très importants : comptez en moyenne 1 500€ pour un dégât des eaux, 14 000€ pour un sinistre incendie.

En cas de sinistre, votre assurance se chargera de tout : expertise, règlement...

Mais si vous n'êtes pas assuré, vous devrez assumer seul la totalité des frais liés au sinistre !

Le saviez-vous ?

Chaque jour l'OPAC de la Savoie recense en moyenne 2 sinistres habitation.

Pour quels risques s'assurer ?

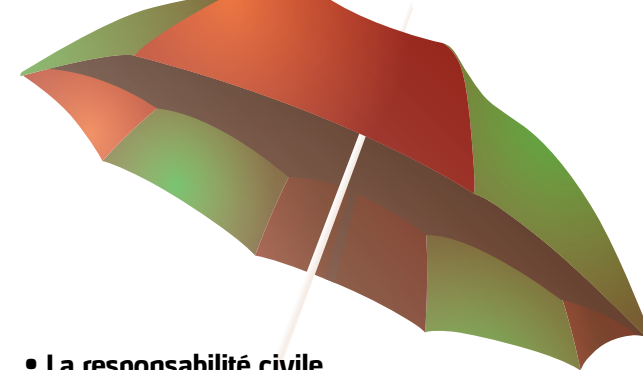
Vis-à-vis de l'OPAC de la Savoie, vous devez assurer votre logement contre :

- **Les risques locatifs tels que l'incendie, les dégâts des eaux...**

Témoignage de Mme B., locataire à Aix-les-Bains :

Mon appartement a pris feu à cause d'une rallonge électrique défectueuse dans le salon. Le feu et la fumée se sont propagés dans toutes les pièces, tout a brûlé. Je ne pouvais plus occuper mon appartement. Le voisin du dessus a aussi subi des dommages ; l'appartement du dessous a été inondé suite à l'intervention des pompiers. La façade de l'immeuble et la cage d'escalier ont été largement noircies.

Si je n'avais pas été assurée, l'incendie m'aurait coûté 150 000 €. Heureusement, mon assurance a pris en charge la totalité des dommages.



- **La responsabilité civile**

Témoignage de M. J., locataire à Montmélián :

Mon fils de 8 ans a accidentellement cassé une vitre de l'immeuble avec sa trottinette... Mon assurance a réglé le remplacement de la vitre à notre place : le montant des dégâts s'élevait tout de même à 250 € !

Bien entendu, d'autres options d'assurance peuvent venir en complément (assurance contre le vol, assurance d'objets de valeur, protection juridique...).

Demandez conseil à votre assureur !

Combien coûte une assurance habitation ?

Selon les options choisies, l'assurance représente 15 € à 25 € par mois pour un logement de type 3. **Déclarer un sinistre n'engendre ni bonus, ni malus !**

Votre assurance ne vous coûtera pas plus cher !